



À Vincennes, le 17 mars 2023

## **Appel aux autorités du Burundi pour la libération de six défenseurs des droits humains**

La Fédération Internationale des ACAT (FIACAT) et l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture au Burundi (ACAT-BURUNDI) sont fortement préoccupées par l'arrestation et le maintien en détention de six défenseurs des droits humains burundais.

La journaliste Floriane IRANGABIYE de la radio en ligne IGICANIRO est détenue depuis sept mois. Elle a comparu le 8 septembre 2022 devant un tribunal où elle a été accusée d'avoir porté atteinte à l'intégrité de l'État sans pour autant l'inculper officiellement.

Elle a été condamnée le 2 janvier 2023 à une peine de dix ans d'emprisonnement dépourvue de tout fondement légal et est actuellement détenue dans la prison de Muyinga. Elle a été condamnée sur le fondement d'un procès-verbal monté de toutes pièces par le Service national de renseignement (SNR) affirmant qu'elle avait avoué les faits qui lui sont reprochés.

Le 14 février 2023, le SNR a arrêté cinq autres défenseurs des droits humains, dont quatre dans la matinée alors qu'ils se rendaient à l'aéroport international de Bujumbura pour se rendre à Kampala (Ouganda). Il s'agit de Maître Sonia NDIKUMASABO, Mme Marie EMERUSABE de l'Association des femmes juristes du Burundi (AFJB), de M. Audace HAVYARIMANA et Mme Sylvana INAMAHORO de l'Association pour la paix et les droits de l'Homme (APDH). M. Prosper RUNYANGE, qui travaille également pour l'APDH, a été arrêté l'après-midi du même jour à Ngozi.

Toutes arrêtées par les agents du SNR, ces personnes ont été détenues dans les enceintes sans avoir eu accès à leurs avocats ni à leurs familles. Ils ont comparu devant le Parquet de Ntahangwa dans l'après-midi du 16 février 2023. Les charges retenues par le parquet contre eux sont notamment l'« atteinte au bon fonctionnement des finances publiques », la « rébellion » et l'« atteinte à la sûreté de l'État ». Ces cinq personnes sont actuellement détenues dans la prison de Mpimba.

Dans une conférence de presse tenue le 16 février 2023, le ministre de l'Intérieur Martin NINTERETSE a précisé : « les résultats dont nous disposons pour le moment montrent qu'il y a une grande probabilité qu'il y ait risque de financement du terrorisme à travers ces fonds-là... ».

Le 2 mars 2023, le tribunal de Grande instance de Ntahangwa a confirmé en chambre de conseil la détention préventive de ces cinq défenseurs des droits humains. La Cour d'appel de Ntahangwa a confirmé cette détention le 15 mars 2023.

Les défenseurs des droits humains au Burundi sont régulièrement menacés de poursuites judiciaires sur le fondement d'atteinte à la sûreté de l'État. Ces charges n'ont pas d'autre objectif de la part des autorités burundaise que de les intimider et de les punir. Ces emprisonnements démontrent que la criminalisation des activités des défenseurs des droits humains reprend de l'ampleur, comme au lendemain de la crise de 2015.

La FIACAT et l'ACAT-Burundi rappellent à ce titre que douze autres défenseurs des droits humains sont sous le coup des mandats judiciaires pour avoir exercé leur travail<sup>1</sup> et que les autorités burundaises ont radié plusieurs organisations de la société civile indépendante dont l'ACAT Burundi le 19 octobre 2016<sup>2</sup>.

**La FIACAT et l'ACAT-Burundi demande au gouvernement du Burundi de :**

- Libérer immédiatement et sans conditions les six défenseurs des droits humains incarcérés pour leur travail de promotion des droits humains ;
- Rendre un procès équitable avec une procédure régulière pour les six défenseurs des droits humains et les libérer dans les meilleurs délais ;
- Veiller à la sécurité et au respect de tous les droits des six défenseurs des droits humains ;
- Restaurer un bon climat de travail pour les défenseurs des droits humains par le déverrouillage de l'espace civique et l'arrêt de l'acharnement judiciaires à l'endroit des activistes de la société civile burundaise.

**Contact presse :**

**ACAT Burundi**

Anitha Gateretse, coordinatrice des projets

+45 65 74 12 73, [acatburundi@gmail.com](mailto:acatburundi@gmail.com)

**FIACAT**

+33 1 58 64 10 47, [communication@fiacat.org](mailto:communication@fiacat.org)

---

<sup>1</sup> <https://www.fidh.org/fr/themes/defenseurs-des-droits-humains/burundi-condamnation-in-absentia-a-une-peine-de-prison-a-perpetuite>

<sup>2</sup> <https://www.fiacat.org/presse/communiqués-de-presse/2557-communique-burundi-nouvelle-repression-de-la-societe-civile-burundaise>